

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Devenez Membre du MBAM et courez la chance de visiter les réserves du Musée !

1. DATES DU CONCOURS

Le concours se déroule du 15 octobre au 15 novembre 2021.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, vous devez soit avoir acheté un forfait Membre (Solo, Duo, Trio, Quattro ou Avant-garde), soit avoir renouvelé votre forfait Membre (Solo, Duo, Trio, Quattro ou Avant-garde), et ce, avant le 15 novembre 2021 à 23 h 59.

Deux ans d'abonnement sont requis en cas d'adhésion au forfait Avant-garde ou de renouvellement de celui-ci (une preuve d'âge est exigée).

Une seule participation est enregistrée par abonnement payé ou renouvelé.

3. PRIX À GAGNER

Les 20 gagnants remporteront chacun **une place pour eux et une personne de leur choix** afin de participer à une visite privée des réserves du MBAM. Cet événement se déroulera en soirée et sera mené par le directeur général du MBAM, Stéphane Aquin, ainsi que par des experts du Service de la restauration. Les gagnants auront la possibilité d'effectuer leur visite dans l'une ou l'autre des salles consacrées à la peinture, aux arts décoratifs ou aux acquisitions.

Lorsque la date de cette soirée sera déterminée, si les gagnants ne peuvent pas y assister, nous leur offrirons de participer à un de nos vernissages ou de nos autres événements réservés aux Membres du MBAM.

4. TIRAGE

Le tirage aura lieu au **Musée des beaux-arts de Montréal** le 22 novembre 2021 à 15 h. Il sera effectué sous la supervision du **Musée des beaux-arts de Montréal** parmi l'ensemble des participations reçues entre le 15 octobre et le 15

novembre 2021. Les gagnants seront avisés par téléphone ou courriel. Il sera possible d'obtenir leur nom en téléphonant au 514 285-1600, poste 426.

5. **ADMISSIBILITÉ**

Ce concours est ouvert uniquement aux résidents du Québec, âgés de 18 ans et plus à l'exception des employés, représentants ou agents du **Musée des beaux-arts de Montréal**, de leurs sociétés affiliées, de leurs agences de promotion et de publicité, des fournisseurs de produits et de services liés à cette promotion ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

6. **GÉNÉRALITÉS**

Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort.

Les gagnants seront avisés par courriel dans un délai de sept (7) jours après la date du tirage. Si les gagnants ne répondent pas dans ce délai, ne sont pas admissibles ou ne retournent pas le formulaire de décharge dans le délai imparti, une nouvelle personne pourra être sélectionnée.

Les prix ne sont ni monnayables, ni transférables, ni remboursables. Aucune correspondance ne sera échangée, sauf avec les participants sélectionnés.

Les règlements sont distribués sur demande au **Musée des beaux-arts de Montréal**.